

Madame ; Monsieur

Vous êtes invité(e) à effectuer votre réinscription administrative à l'ENSAPVS pour l'année 2020-2021.

Les inscriptions seront ouvertes du 8 juillet au 23 juillet.

Cependant, en cas de doute concernant l'année d'inscription en 2020-2021, notamment lié à des résultats en attente, la réinscription administrative ne sera possible qu'en septembre.

Pour cette raison, les étudiant(e)s de L3 en 2019-2020 pourront procéder à leur inscription en Master 1 au plus tôt le 21 juillet, conditionnée par l'obtention des 180 ECTS du 1^{er} cycle.

Nous conseillons fortement à tou(te)s les étudiant(e)s d'effectuer dès à présent les étapes 1 et 2.1 (régler la CVEC et déposer les documents obligatoires en ligne).

Veuillez respecter les étapes d'inscription :

1^{ère} étape : obligatoire avant l'inscription en ligne

- ❑ **Attestation CVEC** : la Contribution Vie Etudiante et de Campus d'un montant de 92 euros, doit obligatoirement être payée en ligne avant de vous inscrire.

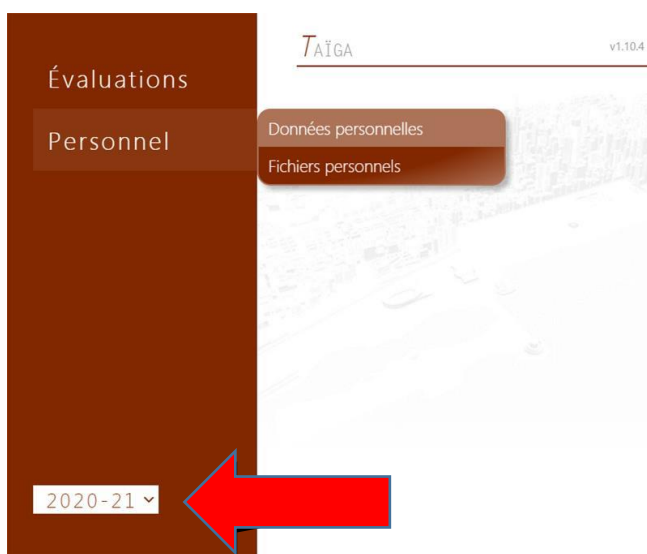
Vous devez obtenir une attestation d'acquiescement via le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Les étudiants boursiers en sont exonérés mais doivent obtenir l'attestation d'acquiescement via la plateforme dédiée.

2^{ème} étape – inscription en ligne sur la plateforme TAIGA :

Vous devez vous connecter à votre compte et sélectionner en bas à gauche l'année 2020-2021.

1-Vous devez nous fournir au format pdf les documents suivants en déposant le fichiers demandés dans la rubrique « Personnel » « fichiers personnels »:



Vérifiez bien en bas à droite que vous êtes sur la bonne année !

Tous les documents doivent être intitulés NOM.PRENOM.CATEGORIE_FICHER (ex : **dupond.jean.CVEC**) :

- ❑ Attestation CVEC à insérer dans [inscription - CVEC](#) nommé [nom].[prénom].CVEC
- ❑ Le document « engagements étudiant » complété et signé (4 signatures), [à télécharger ici](#) à insérer dans [inscription - engagements](#) nommé [nom].[prénom].engagements

Pour les étudiants boursiers :

- ❑ L'avis de bourse conditionnel 2020/2021 à insérer dans : **inscription - Avis de Bourse 2020-2021** nommé [nom].[prénom].bourse
Dans le cas où vous ne l'avez pas encore reçu vérifiez que la notification définitive 2019/2020 est bien téléchargée dans votre espace Taïga.

2- Vous devez procéder à l'inscription dans : année 2020-2021



Les inscriptions se dérouleront ainsi :

1. Cliquez sur le cycle vous concernant (dans l'exemple 1^{er} cycle licence)



2. Rentrez votre numéro de CVEC



3. Votre année est pré-paramétrée. Vérifiez que vous êtes positionné(e) sur le bon cycle et la bonne année. Saisissez ici si vous êtes boursier(e), et si vous êtes étudiant(e) salarié(e) (à partir d'un mi-temps). Si vous n'êtes ni l'un ni l'autre, vous pouvez cliquer sur confirmer et continuer.

Année 2020-21
Évaluations
Personnel

ANNÉE 2020-21 → INSCRIPTION EN LIGNE v1.10.4

Inscription en « ARCHITECTURE — 1^{er} CYCLE LICENCE »

I. Année de cursus en « 1^{er} CYCLE LICENCE » pour 2020-2021

1^{ère} année
 2^e année
 3^e année

II. Boursier (j'ai une notification provisoire de bourse)
 Salarié

Confirmer et continuer >

Je donne mon avis
Voxusagers.gouv.fr

2020-21

4. La dernière étape est la validation et le paiement de votre inscription. **Si vous êtes boursier(e), vous n'avez RIEN à payer.** Si vous êtes boursier(e) et que vous n'avez pas coché la bonne case, vous avez la possibilité de cliquer sur [effacer et recommencer] en bas de la page, qui vous ramènera à la première étape. Si vous n'êtes pas boursier, vous devrez payer en ligne vos frais d'inscription. Le montant à payer est déterminé automatiquement en fonction du cycle d'inscription. Cliquez sur valider les montants cochés.

Année 2020-21
Évaluations
Personnel

ANNÉE 2020-21 → INSCRIPTION EN LIGNE v1.10.4

Inscription en « ARCHITECTURE — 1^{er} CYCLE LICENCE »

I. Année de cursus en « 1^{er} CYCLE LICENCE » pour 2020-2021

1^{ère} année
 2^e année
 3^e année

II. Boursier (indice de bourse = 0)

III. Montants à régler pour cette inscription

LIBELLÉ	À PAYER	MONTANT	PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE
Boursiers	<input checked="" type="checkbox"/>	0,00 €	

Les cases grisées sont obligatoires et ne peuvent être décochées, ceci après décision de l'administration.

j'atteste sur l'honneur avoir une responsabilité civile personnelle (cocher cette case est indispensable pour achever la procédure d'inscription).

Valider les montants cochés

[Effacer et recommencer]

2020-21

- Frais de scolarité Licence : 373 €
- Frais de scolarité Master : 512 €
- Frais de scolarité Boursiers : 0 €

Pour les étudiant(e)s concerné(e)s par la césure, un montant spécifique s'applique et vous sera communiqué par mail.

Une fois le paiement terminé, cet écran s'affichera. Cette étape est terminée. L'équipe administrative se chargera de vérifier vos documents et de valider votre inscription si ceux-ci sont complets. A défaut, nous vous relancerons par mail. Une fois validée, vous pourrez télécharger vos certificats de scolarité.

Année 2020-21
Évaluations
Plannings
Personnel

TAÏGA v1.10.4

L'inscription en ligne a été effectuée, cette page n'est plus accessible.